

Questions orales

LES GRAINS

LA QUESTION D'UNE DIRECTIVE DE LA COMMISSION DU BLÉ AUX CULTIVATEURS À PROPOS DES EMBLAVURES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le 13 mars dernier, je lui demandais si la Commission du blé passera des contrats après la grève et s'il serait souhaitable d'ensemencer cette année, étant donné l'énorme arriéré, et le ministre a alors répondu qu'il était préférable d'ensemencer. Toutefois, d'après une nouvelle publiée deux jours plus tard dans le *Financial Post*, la Commission a pris l'initiative extraordinaire de dire aux cultivateurs de l'Ouest de réduire leurs emblavures, car elle ne pouvait leur garantir d'écouler leur récolte. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer la contradiction entre sa déclaration et celle de la Commission du blé qui doit connaître vraiment la situation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune contradiction entre les déclarations de la Commission du blé et les miennes. Quant à la nouvelle à laquelle le député a fait allusion, c'est autre chose: elle est entièrement fautive et inexacte. Le commissaire en chef de la Commission du blé m'a appelé peu après l'avoir lue et m'a dit qu'il n'y avait rien de vrai là-dedans et que la Commission convenait parfaitement qu'il était dans les intérêts supérieurs du pays à l'heure actuelle de produire à plein rendement l'année prochaine.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il alors nous garantir que la récolte de l'année prochaine sera achetée par la Commission?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Commission a envoyé la lettre habituelle aux producteurs pour leur garantir les quantités minimums qui seront achetées par la Commission et ils sont donc pas mal assurés de vendre. En outre, bien sûr, il est certain qu'un grand nombre des cases à blé du pays seront vides et qu'il faudrait produire davantage pour assurer la sécurité des approvisionnements.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—LA PROMESSE DU MINISTRE QUANT À L'ABANDON DU PROJET EN CAS D'OPPOSITION DE LA POPULATION

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 21 février, en réponse à ma question concernant le projet d'aéroport de Pickering, le ministre a répondu notamment ceci:

Si le député peut démontrer que la majorité des habitants s'oppose à la construction de l'aéroport, je suis prêt à revoir complètement la question.

Le ministre peut-il confirmer sa déclaration en assurant à la Chambre que, si l'on peut démontrer que la majorité des habitants s'oppose à la construction de l'aéroport, il prendra les mesures voulues pour annuler tous ces projets?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quel genre de réponse le député attend, car je n'ai reçu aucune preuve que la population de Toronto ne voulait pas d'aéroport.

M. Jelinek: J'ai une question supplémentaire...

[M. Buchanan.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec tout le respect que je lui dois, je dois dire que la question du député est fondée sur une hypothèse. Il demande au ministre ce qu'il ferait au cas où quelque chose se produirait.

M. Jelinek: J'hésite à invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur, mais tout le monde sait que le ministre a la réputation de changer souvent d'avis et je me demande s'il est disposé à dire le contraire de ce qu'il m'a répondu il y a deux semaines.

M. Marchand (Langelier): A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, dans bien des endroits au Canada, il y a des gens qui ne changent jamais d'avis.

* * *

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE L'ASSURANCE SOCIALE ET DES ÉTRANGERS DE PASSAGE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné les mesures envisagées à la suite du Livre vert sur l'immigration et mon souci de voir protégés les immigrants qui viennent au Canada et se conforment aux règlements, car je crains que les immigrants légitimes n'aient à souffrir des irrégularités commises par les étrangers, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures sont prises par son ministère pour s'assurer que des cartes d'assurance sociale ne sont pas distribuées aux visiteurs ou aux étrangers de passage au Canada, ce qui leur permettrait d'obtenir un emploi alors qu'ils n'y ont pas droit?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous nous occupons d'examiner les numéros d'assistance sociale et les cartes, naturellement. Je le répète, l'assurance sociale n'a jamais été censée être un moyen d'identification, mais je dois admettre qu'en fait, elle sert à cette fin et que son inefficacité à cet égard suscite beaucoup de problèmes. Toutefois, nous étudions la situation et nous comptons apporter certains changements avant bien longtemps.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—DEMANDE D'EXPOSÉ DES OBJECTIFS DE L'ACCORD RECHERCHÉ ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre qui m'avait promis au début de la semaine, soit mardi, de discuter avec le ministre des Finances de la possibilité et de l'opportunité d'une déclaration au sujet de la recherche d'un consensus dont on s'était engagé à faire rapport avant Noël, puis avant la fin de février. J'ai demandé au premier ministre s'il allait faire une déclaration à la Chambre avant le congé de Pâques, qui est tout proche, sur quoi le gouvernement recherchait un consensus, et les progrès réalisés. Le premier ministre peut-il m'assurer qu'il fera, avant l'ajournement de Pâques, une déclaration détaillée sur cette initiative à laquelle le gouvernement attache tant d'importance?